



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DES TRANSPORTS  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**BON A LANCER**



03 BP 4387

Quartier Fidjrossè Fiyégnon

Cotonou

Email : [abe.infos@gouv.bj](mailto:abe.infos@gouv.bj)

*Agence béninoise pour l'Environnement*

**MARCHE DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES  
DOSSIER DE PRESELECTION**

**Émis le :**

**Pour l'élaboration du plan stratégique 2024-2028 de l'Agence  
béninoise pour l'Environnement (ABE).**

**Avis d'appel public à candidature de marché public**

**N° : PI\_DG\_85722**

**Source de financement : *Fonds propres***

**Gestion : 2024**

**Imputation budgétaire : 2.1.1.1.1.27**

**Accord de prêt : *Sans objet***

**FEVRIER 2024**

**BON A LANCER**

## **I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC.**

**Projet :** Elaboration du plan stratégique 2024-2028 de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE)

**Objet :** *Recrutement d'un cabinet/groupement de cabinets pour l'élaboration du plan stratégique 2024-2028 de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE)*

**Référence du marché : PI\_DG\_85722**

Avis N° ~~004~~-PRMP-ABE/ PI\_DG\_85722/APM du **01 MARS 2024**

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence béninoise pour l'Environnement publié sur le SIGMaP le 05 février 2024.
2. L'Agence béninoise pour l'Environnement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un cabinet/ groupement de cabinets chargés de l'élaboration du plan stratégique 2024-2028 de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE).
3. Les prestations comprennent :
  - ✓ la réalisation suivant les critères d'évaluation de l'OCDE, de l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique 2019-2023 de l'ABE en identifiant les facteurs de succès et de risque liés à l'exécution dudit plan avec les mesures de capitalisation des acquis nécessaires à la définition et à la formulation de nouvelles orientations et stratégies ;
  - ✓ l'établissement du diagnostic stratégique nécessaire à l'élaboration du nouveau plan stratégique ;
  - ✓ la formulation du cadre stratégique 2024-2028 de l'ABE, assorti d'une théorie de changement et d'un cadre de mesure de performance sur la période ;
  - ✓ la définition de la stratégie de mise en œuvre, de mobilisation des ressources, de suivi et d'évaluation du plan stratégique 2024-2028 de l'ABE.
4. La durée totale de la mission est estimée à **quarante (40) jours ouvrés répartis sur deux (2) mois.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/bureau d'études en relation avec le domaine des

*nd*



**BON A LANCER**

prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas *15 pages*. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats *au moins cinq (05) et au plus huit (08)* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis<sup>1</sup>. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. A l'issue de l'évaluation des manifestations, les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon : ***la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)***.

*Conformément aux dispositions du point 1- c) al 3 de l'article 37 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « la proposition qui obtient le score technique et financier combiné le plus élevé est considérée comme la proposition la plus avantageuse ».*

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets/bureau d'études ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

---

<sup>1</sup> La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise

*M*

**BON A LANCER**

*92*

Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>2</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>3</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Inscription au registre de commerce	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques (projets, programmes) au cours des dix (10) dernières années	[25]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cinq missions d'études et plus : <b>25 pts</b> ;</li> <li>- trois (03) missions d'études : <b>15 pts</b> ;</li> <li>- moins de trois (03) missions d'études : <b>05 pts</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</li> </ul>
3. Nombre expériences spécifiques du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de l'évaluation et l'élaboration de plans stratégiques au profit de structures privées, publique, parapublique ou d'une ONG au cours des dix (10) dernières années	[50]	<p>Avoir réalisé un minimum de deux (02) missions d'évaluation et d'élaboration de plans stratégiques au cours des dix dernières années au profit des structures citées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Par mission = 25 pts</b> ;</li> <li>- <b>Deux (02) missions et plus = 50 pts.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</li> </ul>
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme ou bureau d'étude	[05]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du cabinet : <b>03 pts</b> ;</li> <li>- Organigramme : <b>02 pts</b></li> </ul>	Note de présentation du Cabinet/firme ou bureau d'études et son organigramme

<sup>2</sup> Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

<sup>3</sup> Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.



**BON A LANCER**

5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Un chef de mission, d'un niveau BAC+5 en planification ou en gestion des projets ou en gestion axée sur les résultats</b> avec une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans le domaine d'élaboration des politiques publiques. Avoir déjà réalisé au moins deux (02) travaux d'élaboration de plans stratégiques au cours des dix dernières années. : <b>05 pts</b></li><li>• <b>Un spécialiste en évaluation des projets/programmes, consultant associé, d'un niveau BAC+5 en évaluation de projets/programmes ou en planification ou en gestion des projets ou en gestion axée sur les résultats</b> avec une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de l'évaluation. Avoir déjà réalisé au moins trois (3) travaux d'évaluation des politiques publiques au cours des dix dernières années : <b>03 pts</b></li><li>• <b>Un expert environnementaliste, consultant associé</b> de niveau BAC+5 justifiant au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans les évaluations environnementales et sociales et ayant participé au moins à une mission d'élaboration ou d'évaluation de politiques publiques : <b>02 pts</b></li></ul>	[10]
TOTAL		[100]
	Liste du personnel, copie simple des diplômes et preuves des expériences similaires	100

*M*

**BON A LANCER**

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-quinze (75) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ou bureau d'études ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics, E-mail : gjadjovi@gouv.bj et prendre connaissance des documents de présélection au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, aux heures suivantes de 8H à 12H30 et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 06.../03.../2024 . Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en fichier unique sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, au plus tard le 20./03./2024 à 12H.00 min.

**Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, le 20./03./2024 à 10H.30 min.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.



Ce recours doit être exercé dans les *deux (02)*<sup>4</sup> jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02)]* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus ; deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le, **01 MARS 2024**

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Gentilis Jessica ADJOVI

---

<sup>4</sup>Choisir cinq (05) jours pour les marchés relevant des seuils de passation et deux (02) jours pour les sollicitations de prix